

Le Sénat

Il n'y a aucun doute que le sentiment d'aliénation de l'Ouest est très profond. Vous avez sûrement entendu dire souvent que nos concitoyens de l'Ouest ne se considèrent pas comme des partenaires égaux dans la Confédération. Ils ont toujours été traités comme les cousins pauvres de la famille canadienne. Quand les affaires vont bien chez nous, dans l'Ouest, nous nous faisons ravis de notre richesse. Il y a eu le Programme énergétique national. L'orateur précédent a rappelé d'autres cas historiques du temps de la guerre, par exemple, alors que le prix du blé et d'autres grains ont été bloqués pour le plus grand bien de l'ensemble de la population du centre du Canada. La représentation égale au Sénat empêcherait toute nouvelle saisie de ces ressources. Les Canadiens de l'Ouest ont besoin d'être rassurés là-dessus. C'est une chose de nous faire prendre nos ressources en période d'abondance, mais quand les temps sont durs, c'est le diable pour faire donner de l'aide à l'Ouest.

Le débat de la semaine dernière sur la crise agricole illustre bien le genre de luttes à mener pour recouvrer un peu de la richesse que nous avons acquise en période de boom économique. Les éditoriaux des journaux de l'Est ne cessent de rappeler aux agriculteurs qu'ils doivent faire face à la réalité. Qu'ils doivent se rendre à l'évidence que le nombre d'agriculteurs doit diminuer. Monsieur le Président, voilà des amis à toute épreuve. Il se trouve aussi des gens dans le centre du Canada qui laisseraient couler une bonne partie de notre population agricole en cette dure période économique. Ils ne veulent pas de mesures qui assurent la survivance de ces exploitations agricoles en difficultés de sorte qu'elles puissent réaliser des bénéfices une fois que le cours du blé sera revenu à la normale.

Mais pour revenir à la question à l'étude, je crois qu'un Sénat à représentation égale nous serait utile sur ce chapitre. Il ne constituerait pas une garantie, mais un pas dans la bonne voie pour assurer que toutes les régions du pays sont traitées sur le même pied.

Nous abordons maintenant le troisième volet d'un tel Sénat, à savoir l'aspect efficacité. Je veux bien d'un Sénat efficace. Il y a du travail pour une deuxième chambre. Elle pourrait contribuer à l'adoption de lois éclairées et à la bonne marche du pays.

Je ne sais pas au juste ce qu'a donné la conférence du lac Meech concernant la réforme du Sénat. J'ai cru comprendre de prime abord que cette réforme sera mise en veilleuse. Bref, l'instrument de favoritisme du parti au pouvoir au niveau fédéral sera transféré au parti au pouvoir dans les provinces. Nous avons troqué le favoritisme fédéral contre le favoritisme provincial. De même, toutes les provinces détiendront maintenant un droit de veto sur la réforme du Sénat. Voilà qui va rendre toute refonte de cette institution fort difficile à l'avenir. Les premiers ministres en discuteront au cours des prochaines conférences, ce qui nous permettra de mieux connaître le fond de leur pensée.

Reste à voir si les diverses provinces seront franchement disposées à nous donner un Sénat élu et efficace où les régions seront représentées également. Je suis cependant plutôt pessimiste à ce stade-ci. Je ne suis pas convaincu que toutes les provinces seront d'accord pour réformer le Sénat ou renoncer à leur toute nouvelle occasion de pratiquer le favoritisme, et s'en remettre plutôt à un Sénat élu. C'est pourquoi j'ai été particulièrement étonné de voir que le premier ministre de l'Alberta

ne mettait pas plus de vigueur à exiger un nouvel engagement en faveur de la réforme du Sénat.

J'accepte et je comprends qu'il s'agissait surtout à cette conférence d'en arriver à une entente pour que le Québec adhère à la constitution. Je félicite aussi bien le gouvernement que les premiers ministres provinciaux de leurs efforts et de leurs réalisations. Je crains vraiment cependant qu'en matière de réforme du Sénat, l'accord tel qu'il existe maintenant ne permette pas vraiment une authentique réforme du Sénat. Nous n'avons certes pas de Sénat élu à l'heure actuelle. Ses membres seront maintenant nommés par les gouvernements provinciaux. Les régions ne sont pas représentées également au Sénat, car la distribution des nominations au Sénat demeure aussi faussée qu'auparavant puisque ce sont les provinces du centre du pays qui nomment le plus grand nombre de sénateurs. Aucun engagement n'a été pris de rendre le Sénat efficace.

Encore une fois, je crains bien que dans l'état actuel des choses nous ne puissions voir une réforme authentique du Sénat dans un avenir très rapproché. Quant à la résolution dont nous sommes saisis, je suis tout à fait disposé à l'appuyer, et je félicite le député de Bow River de son excellente motion.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat sur la motion proposée par mon collègue le député de Bow River (M. Taylor). A l'instar de mon collègue le député de Calgary-Nord (M. Gagnon), j'ai l'occasion de travailler avec le député de Bow River depuis 1982. J'admire le dévouement dont il a fait preuve à l'égard de la Chambre et de sa circonscription et je suis heureux d'être à ses côtés.

● (1740)

La motion propose d'abolir le Sénat actuel et de le remplacer par un autre composé de sénateurs élus sur la base d'une représentation égale de chaque province et territoire. Elle demande par ailleurs à la Chambre d'inviter le gouvernement à engager à cette fin des discussions intergouvernementales dans les plus brefs délais. La motion vient à point nommé compte tenu de l'entente de principe historique conclue entre le premier ministre (M. Mulroney) et les premiers ministres des provinces au lac Meech, au Québec, le 30 avril.

Depuis quelques années, le nombre d'appels lancés en faveur de l'élection des sénateurs augmente. En janvier 1984, un comité spécial mixte de la Chambre des communes et du Sénat a recommandé un système d'élection directe qui accorderait un nombre proportionnellement plus élevé de sénateurs aux petites provinces qu'aux grandes.

Le comité mixte a recommandé par ailleurs que le Sénat se compose de 144 membres, 24 de l'Ontario et 24 du Québec, 42 des provinces de l'Atlantique, 48 de l'Ouest, 4 des Territoires du Nord-Ouest et 2 du Yukon.

En mars 1985, un comité spécial de l'Assemblée législative de l'Alberta a approuvé l'idée d'un Sénat composé de sénateurs élus directement, avec une représentation égale pour chaque province, et doté de pouvoirs efficaces, communément appelé Sénat EEE. Comme l'a dit le comité spécial de l'Alberta, le Canada a besoin d'une Chambre haute efficace pour pouvoir